



www.malmedy.be

A l'attention la Ligue des droits humains,
Madame Emmanuelle HARDY, conseillère juridique,
Rue du Boulet, 22

1000 BRUXELLES.

Madame,

Faisant suite à votre demande introduite par le biais du site de Transparencia, nous vous prions de bien vouloir trouver, en annexe, les documents suivants :

- Les décisions du Conseil communal relatives à l'acquisition de caméras de surveillance et à la fixation des conditions.
- Les décisions du Collège communal relatives à l'attribution des marchés en question.

Pour vos autres demandes, nous vous renvoyons vers la Zone de police de Stavelot-Malmedy que vous avez également interrogée à ce sujet.

Le droit d'accès peut être refusé en tout ou en partie si un ou plusieurs motifs de dérogation visés à l'article 6 de la loi du 11 avril 1994 relative à l'accès du public peut être invoqué par le responsable de traitement. En l'occurrence, l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de plusieurs des intérêts visés par cet article, notamment la sécurité de la population et la recherche ou la poursuite de faits punissables. C'est la raison pour laquelle nous estimons que les informations relatives à l'emplacement des caméras ne peuvent être communiquées.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Bernard MEYS

Le Bourgmestre,

Jean-Paul BASTIN



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 JUIN 2011**

Présents : M. André DENIS, ***Bourgmestre-Président;***

MM. Yves BARTHELEMY, André BLAISE, Jean-Marie BLAISE, Mmes
Isabelle BOEMER et Josiane MELCHIOR-WARLAND, ***Echevins;***

M. Hubert CREMERS, ***Président du CPAS, Conseiller Communal***

MM. René GRENIER, Guy SERVAIS, Eric SERVAIS, Berry GILIS, Michel BRONLET,
Mme Carine GENTGES, M. Philippe ROYAUX, Mme Fabienne LEMAIRE, Martine
LIMBOURG-BEAUJOT, MM. Jean-Marie BECK, Denis GABRIEL, Henri BERTRAND
(entré en séance au point 2), Mme Marie-Hélène PEIFFER-GABRIEL, ***Conseillers
Communaux***

Absents et excusés : M. Jean-Paul BASTIN, Mme Martine LIMBOURG-BEAUJOT,
Conseillers Communaux

Bernard MEYS, ***Secrétaire Communal,***

**2. Caméras de surveillance – prise de connaissance de l'avis du Chef
de corps de la Zone de Police de Stavelot-Malmedy – avis du Conseil
communal à donner à la Commission de la Protection de la Vie privée
conformément à la loi du 21/03/07 réglant l'installation et
l'utilisation des caméras de surveillance**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 21/03/2007 réglant l'installation et l'utilisation des caméras de
surveillance ;

Vu le courrier transmis par le Collège communal, en date du 09 juin 2011, au
Chef du corps de la Zone de Police de Stavelot-Malmedy, afin que ce dernier puisse
rendre un avis ;

Vu l'avis favorable rendu, en date du 14 juin 2011, par le Chef de Corps de la
Zone de Police de Stavelot-Malmedy, en réponse au courrier du Collège communal
du 09 juin 2011 ;

Après en avoir débattu en Commission communale le 20 juin 2011, en présence
des représentants de la Zone de police de Stavelot-Malmedy et du représentant
de la firme chargée d'installer les caméras de surveillance ;

Après en avoir débattu en séance publique du Conseil communal ;

Emet, par 13 voix pour (E.C., F.V. et le Conseiller communal René GRENIER) et
6 voix contre (Alternative et le Conseiller communal Denis GABRIEL), un avis
positif sur l'installation des caméras de surveillance dans la Ville de Malmedy.

Par le Collège Communal:

Le Secrétaire
(s) B. Meys

Le Président
(s) A. DENIS

Pour extrait conforme :
Malmedy, le 21 avril 2022

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Bernard MEYS

Jean-Paul BASTIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 10.12.2009

Pt N° : 4

**Objet : Installation d'un système de vidéo surveillance en ville – conditions –
devis estimatif – mode de passation du marché - approbation**

Présents : M. André DENIS, **Bourgmestre-Président;**

MM. Yves BARTHELEMY, André BLAISE, Jean-Marie BLAISE, Mmes Isabelle BOEMER et Josiane MELCHIOR-WARLAND, **Echevins;**

M. Hubert CREMERS, **Président du CPAS, Conseiller Communal**

MM. René GRENIER, Guy SERVAIS, Eric SERVAIS, Berry GILIS, Michel BRONLET, Jean-Paul BASTIN, Mme Carine GENTGES, MM. Philippe ROYAUX, Gaetan MARAITE, Mme Fabienne LEMAIRE, MM. Jean-Marie BECK, Denis GABRIEL, Henri BERTRAND, **Conseillers Communaux**

Bernard MEYS, **Secrétaire Communal,**

Absente et excusée : Martine LIMBOURG-BEAUJOT, Conseillère Communal

Le Conseil Communal,

Attendu que le Collège Communal a l'intention d'installer un système de vidéo surveillance en Ville ;

Vu le projet établi par le Service Technique Communal ;

Attendu qu'il s'agit d'installer 12 caméras en ville à répartir sur les années 2010 et 2011 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à 12 voix pour, 6 contre et 2 abstentions,

1° d'approuver les conditions et le devis estimatif s'élevant à 190.000,00 € TVAc. ;

2° de choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Par le Conseil,

Le Secrétaire ,
s) B. MEYS

Le Président,
s) A. DENIS

Pour extrait conforme,
Malmedy, le 14.12.2009

Le Secrétaire communal,
B. MEYS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin des Travaux,
I. BOEMER

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 21.06.2010

OBJET : FOURNITURE ET PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE EN VILLE - ADJUDICATION

Présents : M. André DENIS, *Bourgmestre-Président*;
MM. Yves BARTHELEMY, André BLAISE, Jean-Marie BLAISE, Mmes Isabelle BOEMER et Josiane MELCHIOR-WARLAND, *Echevins*;
M. Hubert CREMERS, *Président du CPAS*,
B. MEYS, *Secrétaire communal*

Le Collège communal,

Revu la délibération du Conseil Communal du 10.12.2009 approuvant le projet repris sous objet pour la somme de 190.000,00 € TVAc. ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des soumissions du 12 février 2010 ;

Vu le rapport d'adjudication du service du 15.06.2010 ;

Attendu que l'offre régulière la plus intéressante est celle des ETS. FABRICOM pour la somme de 189.488,57 € TVAc. ;

Attendu que le financement de ce marché est réparti sur le budget 2010 et 2011 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE,

d'adjuger le marché à la S.A. FABRICOM d'Uccle pour la somme de 189.488,57 € TVAc.

Par le Collège,

Le Secrétaire,
s) B. MEYS

Le Président,
s) A. DENIS

Pour extrait conforme,
Malmedy, le 28.06.2010

Le Secrétaire communal ,
B. MEYS



Pour le Bourgmestre,
l'Echevin des Travaux,
I. BOEMER

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 07.06.2012

Pt N° : 21

Objet : Travaux d'extension du système de vidéosurveillance en ville - Conditions - Devis estimatif - Mode de passation du marché - Approbation

Présents : M. André DENIS, *Bourgmestre-Président;*

MM. Yves BARTHELEMY, André BLAISE, Jean-Marie BLAISE, Mmes Isabelle BOEMER et Joslane MELCHIOR-WARLAND, *Echevins;*

M. Sébastien LABIAUX, *Président du CPAS,*

MM. René GRENIER, Guy SERVAIS, Eric SERVAIS, Michel BRONLET, Jean-Paul BASTIN, Mme Carine GENTGES, M. Philippe ROYAUX, Mme Martine LIMBOURG-BEAUJOT, MM. Jean-Marie BECK, Denis GABRIEL, Henri BERTRAND, Mme Marie-Hélène PEIFFER-GABRIEL, MM. Philippe DOUTRELEPONT, Serge BIERENS, *Conseillers Communaux*

Absente et excusée : Mme Fabienne LEMAIRE, *Conseillère Communale*

Le Conseil Communal,

Attendu que la Ville de Malmedy a installé en 2010 et 2011, un système de vidéosurveillance en Ville comprenant 12 caméras ;

Attendu que le Collège Communal souhaite réaliser une extension du système par le placement de 6 caméras supplémentaires ;

Vu le projet établi par le Service Technique communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à 12 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention,

1° d'approuver les conditions ainsi que le devis estimatif d'un montant de 72.000,00 € TVAc. ;

2° de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

Par le Conseil,

Le Secrétaire ,
s) B. MEYS

Le Président,
s) A. DENIS

Pour extrait conforme,
Malmedy, le 18.06.2012

Le Secrétaire communal,
B. MEYS

Pour le Bourgmestre,
l'Echevin des Travaux,
I. BOEMER

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 02.07.2012

OBJET : Travaux d'extension du système de vidéosurveillance - ADJUDICATION

Présents : M. André DENIS, *Bourgmestre-Président*;
MM. Yves BARTHELEMY, André BLAISE, Jean-Marie BLAISE, Mme Isabelle BOEMER, *Echevins*;
Mr Sébastien LABIAUX, *Président du CPAS* ;
B. MEYS, *Secrétaire communal*

Absente et excusée : Mme Josiane MELCHIOR-WARLAND, *Echevine*

Le Collège communal,

Revu la délibération du Conseil Communal du 07.06.2012 approuvant les conditions ainsi que le devis estimatif relatifs aux travaux d'extension du système de vidéosurveillance et choisissant la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

Revu la délibération du Collège Communal du 11.06.2012 désignant les soumissionnaires ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des soumissions en date du 29.06.2012

Attendu que l'offre de la société FABRICOM GDF SUEZ de Saint-Ghislain est la plus intéressante ;

Attendu que cette offre est régulière ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE,

D'adjuger le marché susvisé à la société FABRICOM GDF SUEZ de Saint-Ghislain au montant de 70.854,58 € TVAc.

Par le Collège,

Le Secrétaire,
s) B. MEYS

Le Président,
s) A. DENIS

Pour extrait conforme,
Malmedy, le 09.07.2012

Le Secrétaire communal,
B. MEYS



Pour le Bourgmestre,
l'Echevin des Travaux,
I. BOEMER